
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET BUDGET PRIMITIF 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026
MAIRIE DE MONTROND-LES-BAINS |

Table des matières

Introduction.....	2
Compte financier unique 2025.....	3
La section de fonctionnement.....	3
Les recettes de fonctionnement 2025	4
Les dépenses de fonctionnement 2025	5
La section d'investissement	6
Les recettes d'investissement 2025	6
Les dépenses d'investissement 2025	6
Résultat de l'exercice	7
Calcul du résultat global de clôture.....	7
Affectation du résultat	8
Budget primitif 2026	9
Section de fonctionnement.....	9
Les recettes de fonctionnement	9
Les dépenses de fonctionnement	11
Section d'investissement.....	14
Les recettes d'investissement	14
Les dépenses d'investissement	15
Détail des dépenses d'investissement	16

Introduction

La loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Celles-ci doivent prévoir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet communal.

Le budget primitif est voté par nature et est présenté suivant l'instruction comptable M57. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2026 sera soumis à l'approbation du conseil municipal du 03 mars 2026. Il reflète les orientations de la municipalité proposées dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires du 27 janvier 2026.

La présente note accompagne les documents budgétaires et doit permettre à chacune et à chacun d'appréhender au mieux cet important aspect de la vie communale que constitue le budget.

Compte financier unique 2025

Le Compte financier unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- Aboutir à une confection 100% dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le CFU est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, concessions cimetières...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux participations versées par les autres collectivités et partenaires.

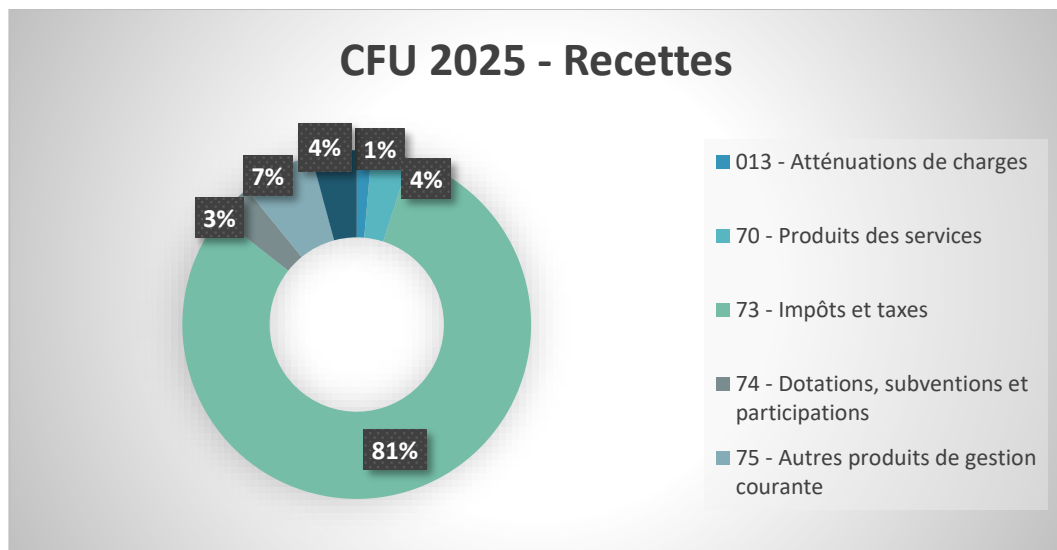
Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les charges de personnel, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de

fonctionnement constitue le résultat de l'exercice. Ce dernier cumulé avec le résultat antérieur (de N-1), détermine l'autofinancement disponible, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement 2025

Recettes	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
013 - Atténuations de charges	113 526.97 €	129 839.99 €	108 051.35 €
70 - Produits des services	258 412.41 €	265 409.43 €	281 531.62 €
73 - Impôts et taxes	6 347 311.24 €	6 363 753.12 €	6 373 968.29 €
74 - Dotations, subventions et participations	222 600.20 €	218 265.38 €	277 125.91 €
75 - Autres produits de gestion courante	361 686.91 €	378 810.98 €	527 422.32 €
76 - Produits financiers	- €	71.17 €	1 423.84 €
77 - Produits exceptionnels	44 775.66 €	13 800.00 €	2 252.24 €
Total des recettes réelles	7 348 313.39 €	7 369 950.07 €	7 571 775.57 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	330 000.00 €	330 000.00 €	330 000.00 €
042 - Opérations d'ordre	13 771.85 €	95 265.92 €	224 366.65 €
Total	7 692 085.24 €	7 795 215.99 €	8 126 142.22 €



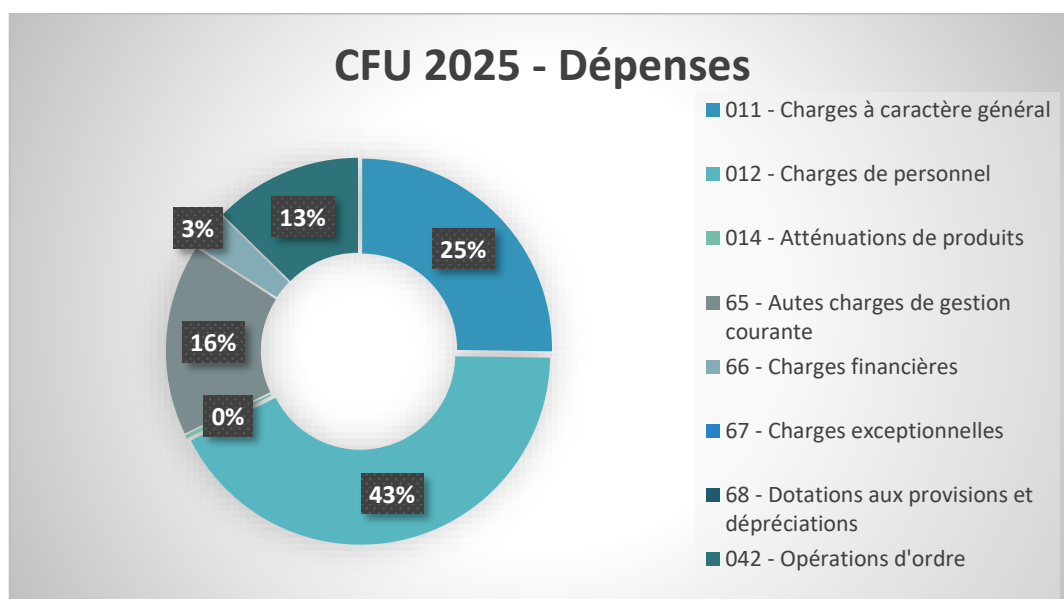
L'année 2025 est marquée par une hausse de +2.74 % des recettes réelles par rapport à 2024.

Toutefois, il est à noter une baisse significative de -16.78 % des remboursements des salaires par l'assurance du personnel, due à une baisse des arrêts de longues durées. Le chapitre 75 a connu une forte hausse en 2025, essentiellement en raison de la clôture de l'opération ZAC Château Bords de Loire pour un montant de 144 712.16 €. Le chapitre 77 « produit exceptionnels » est en baisse sur l'année 2024, ce chapitre regroupe essentiellement le produit des cessions (fluctuant suivant les années). En 2025, vente de la clio de la Police Municipale

pour 1 500 €, en 2024, vente d'un chariot élévateur pour 13 800 € et en 2023, cession d'une parcelle vendue à Loire habitat pour 40 000 €.

Les dépenses de fonctionnement 2025

Dépenses	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
011 - Charges à caractère général	1 299 461.94 €	1 485 875.73 €	1 501 932.73 €
012 - Charges de personnel	2 294 197.63 €	2 350 738.94 €	2 518 122.00 €
014 - Atténuations de produits	134.00 €	21 605.00 €	17 358.00 €
65 - Autes charges de gestion courante	865 790.06 €	945 587.50 €	970 007.11 €
66 - Charges financières	250 157.79 €	244 902.49 €	191 000.53 €
67 - Charges exceptionnelles	280 169.50 €	55.00 €	
68 - Dotations aux provisions et dépréciations			872.00 €
Total des dépenses réelles	4 989 910.92 €	5 048 764.66 €	5 199 292.37 €
042 - Opérations d'ordre	504 402.59 €	689 777.89 €	752 265.40 €
Total	5 494 313.51 €	5 738 542.55 €	5 951 557.77 €



L'année 2025 est marquée par une hausse des dépenses réelles de 2.98 %, avec une légère augmentation des charges à caractère général + 16 057 € par rapport à 2024, dû essentiellement aux hausses des dépenses d'électricité (forte hausse du contrat du SIEL), des dépenses d'alimentation, des primes d'assurances....

Les dépenses de personnel ont augmenté de 7.12 % en 2025 par rapport à 2024 cette progression s'explique par la hausse de 48 000€ des cotisations de retraite, les recrutements d'agents (mi-temps au service communication, alternante et un policier municipal), le reclassement d'un agent, le glissement vieillesse technicité lié aux passages d'échelon des agents ainsi qu'aux différents avancements de grade.

En 2025, le chapitre 65 qui regroupe notamment les indemnités des élus, les subventions accordées aux associations ainsi qu'au CCAS et la participation versée pour le fonctionnement de la DSP est en hausse de 2.58 % par rapport à 2024

La section d'investissement

Les recettes d'investissement 2025

Recettes	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
10 - Dotations	2 359 842.39 €	2 298 090.90 €	2 043 767.18 €
13 - Subventions	759 708.44 €	148 314.55 €	635 752.18 €
16 - Emprunts		1 325 000.00 €	
21 - Immobilisations corporelles	20.00 €		
27 - Autres immobilisations financières		355 580.00 €	145 043.95 €
458 - Compte de tiers		98 157.43 €	9 112.50 €
Total des recettes réelles	3 119 570.83 €	4 225 142.88 €	2 833 675.81 €
001 - Solde d'exécution de la section d'invest		689 777.89 €	
040 - Opérations d'ordre	504 402.59 €		752 265.40 €
041 - Opération patrimoniales	4 807.80 €	2 650 000.00 €	47 225.98 €
Total	3 628 781.22 €	7 564 920.77 €	3 633 167.19 €

En 2025, les recettes de fonctionnement ont retrouvé leurs niveaux de 2023. En effet, en 2024, la Commune avait perçu des recettes exceptionnelles liées à la partie complémentaire de la cession des actions SAEM à la chaîne thermique du Soleil pour 355 580 € et aux écritures de remboursement anticipé temporaire et de retraitage des sommes à hauteur de 1 325 000 €.

Les dépenses d'investissement 2025

Dépenses	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
16 - Emprunts	798 665.75 €	2 127 417.81 €	807 071.72 €
20 - Immobilisations incorporelles	66 446.20 €	22 114.00 €	24 177.50 €
204 - Subventions d'équipements versées	227 867.16 €	281 337.99 €	249 478.47 €
21 - Immobilisations corporelles	1 454 055.78 €	1 522 200.92 €	1 161 887.33 €
23 - Immobilisations en cours	1 139 243.32 €	488 106.82 €	2 002 644.06 €
458 - Compte de Tiers	57 442.46 €	1 415.79 €	9 112.50 €
Total des dépenses réelles	3 743 720.67 €	4 442 593.33 €	4 254 371.58 €
001 - Solde d'exécution de la section d'invest	416 956.24 €	550 475.34 €	173 413.82 €
040 - Opérations d'ordre	13 771.85 €	95 265.92 €	224 366.65 €
041 - Opérations patrimoniales	4 807.80 €	2 650 000.00 €	47 225.98 €
Total	4 179 256.56 €	7 738 334.59 €	4 699 378.03 €

Résultat de l'exercice

En fonctionnement

	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
Résultat de l'exercice	2 197 771.73 €	2 056 673.44 €	2 174 584.45 €

En investissement

	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
Total des recettes d'investissement	3 628 781.22 €	7 564 920.77 €	3 633 167.19 €
Total des dépenses d'investissement	4 179 256.56 €	7 738 334.59 €	4 699 378.03 €
Résultat de l'exercice	- 550 475.34 € -	173 413.82 € -	1 066 210.84 €

Calcul du résultat global de clôture

A la clôture de l'exercice 2025, les résultats s'établissent ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	
Recettes (a)	7 796 142.22 €
Dépenses (b)	5 951 557.77 €
Résultat de fonctionnement (c= a-b)	1 844 584.45 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	330 000.00 €
Résultat de clôture 2024 (e= c+d)	2 174 584.45 €

<u>Investissement</u>		
Recettes	Recettes N (f)	3 633 167.19 €
Dépenses	Dépenses N (g)	4 525 964.21 €
	Déficit N-1 Investissement (h)	173 413.82 €
	Dépenses Totales (i=g+h)	4 699 378.03 €
Solde d'exécution (j=f-i)		- 1 066 210.84 €

<u>Investissement RAR</u>		
Restes à réaliser	Recettes (k)	999 031.00 €
	Dépenses (l)	800 377.00 €
	Solde (m = k-l)	198 654.00 €
Besoin de financement de l'investissement 2024 (n=j+m)		- 867 556.84 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2024	
Excédent de fonctionnement	2 174 584.45 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	- 867 556.84 €
Résultat global de clôture	1 307 027.61 €

Affectation du résultat

En tenant compte des résultats ci-dessus, le Maire propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2025	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	1 844 584.45 €
Report à nouveau de fonctionnement chapitre 002 (recettes)	330 000.00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	1 066 210.84 €

Budget primitif 2026

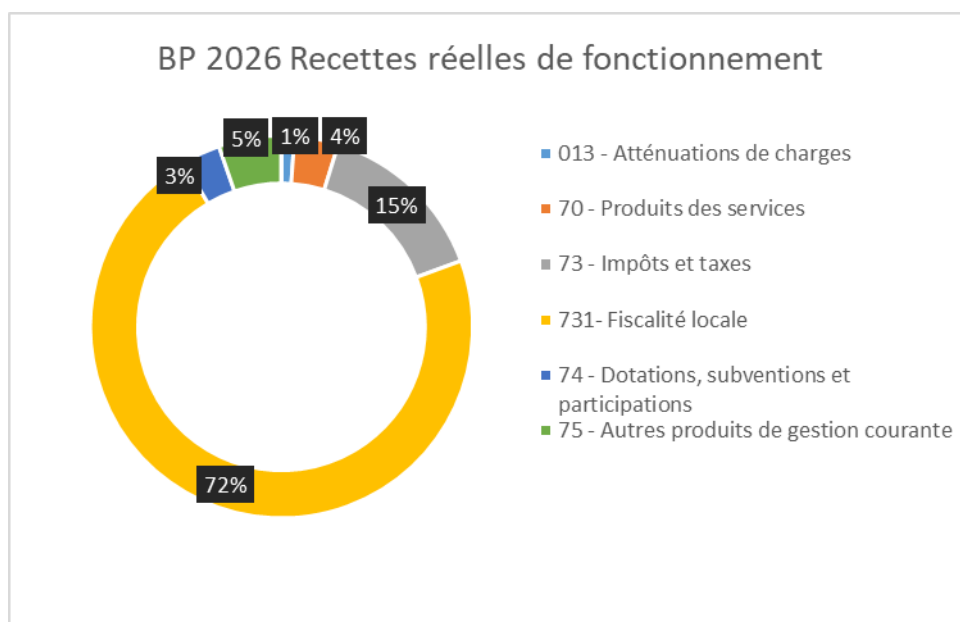
Section de fonctionnement

L'équilibre général du budget de fonctionnement s'élève à 7 723 044 € en dépenses et en recettes, en quasi-stabilité (+ 0.22 %) par rapport à l'année 2025.

Les recettes de fonctionnement

Recettes	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution
013 - Atténuations de charges	61 670.00 €	70 000.00 €	77 420.00 €	10.60%
70 - Produits des services	251 895.00 €	279 474.00 €	266 629.00 €	-4.60%
73 - Impôts et taxes	1 085 624.00 €	1 068 236.00 €	1 044 474.00 €	-2.22%
731- Fiscalité locale	5 141 577.00 €	5 109 714.00 €	5 163 588.00 €	1.05%
74 - Dotations, subventions et participations	190 616.00 €	188 966.00 €	230 475.00 €	21.97%
75 - Autres produits de gestion courante	365 958.00 €	362 709.00 €	380 603.00 €	4.93%
76 - Produits financiers	- €		45.00 €	
77 - Produits exceptionnels	- €	753.00 €		
Total des recettes réelles	7 097 340.00 €	7 079 852.00 €	7 163 234.00 €	1.18%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	330 000.00 €	330 000.00 €	330 000.00 €	0.00%
042 - Opérations d'ordre	49 560.00 €	296 368.00 €	229 810.00 €	-22.46%
Total	7 476 900.00 €	7 706 220.00 €	7 723 044.00 €	0.22%

Les recettes réelles sont prévues au BP 2026 à hauteur de 7 163 234 € en légère hausse (-1.18 %) par rapport à celles de 2025,



013 – Atténuation de Charges

Ce chapitre regroupe les encaissements d'assurances liées au personnel absent. Le montant prévu au BP 2026 est de **77 420 €**, en hausse par rapport aux prévisions budgétaires de l'année dernière. Le montant inscrit pour 2026 traduit une hausse du nombre d'agents en arrêt maladie.

70 – Produits des services

Le montant prévu au BP 2025 est de **266 629 €**. Ce chapitre regroupe les recettes principalement les recettes de la restauration scolaire pour près de 141 222 €, les concessions dans les cimetières (5 000 €), les droits d'entrée à la médiathèque (11 624 €) et les droits d'occupation du domaine public (14 354 €). A noter qu'a été prévu un montant de 55 402 € correspondant aux encaissements réalisés au Château.

73 – Impôts et taxes

Avec la nomenclature M57, le chapitre 73 impôts et taxes de la M14 est divisé en deux chapitres 73 impôts et taxes et 731 fiscalité locale.

Le montant prévu au chapitre 73 au BP 2025 est de **1 044 474 €**.

Il est composé de 587 832 € au titre des attributions de compensation et 456 642 € pour les reversements du prélèvement sur les jeux et paris hippiques.

731 – Fiscalité locale

Le chapitre 731 fiscalité locale est créé avec le passage à la nomenclature M57.

Le montant prévu sur ce chapitre est de **5 163 588 €**.

Principaux articles :

- Impôts directs locaux : 2 541 363 €, en hausse de 0.7 %
- Prélèvement sur les produits des jeux : 2 226 206 €
- Taxe sur la consommation d'électricité : 140 974 €
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 243 669 €

74 – Dotations, subventions et participations.

Le montant prévu au BP 2026 est de **230 475 €**, soit une **hausse** de 21.97 % par rapport à l'année précédente, avec une prévision en hausse par rapport aux prévisions 2024 de la dotation de solidarité rurale (+ 7 809 €), de la dotation pour les titres sécurisés (+ 6 500), de la dotation d'exonération de la Taxe foncière (+ 24 689)

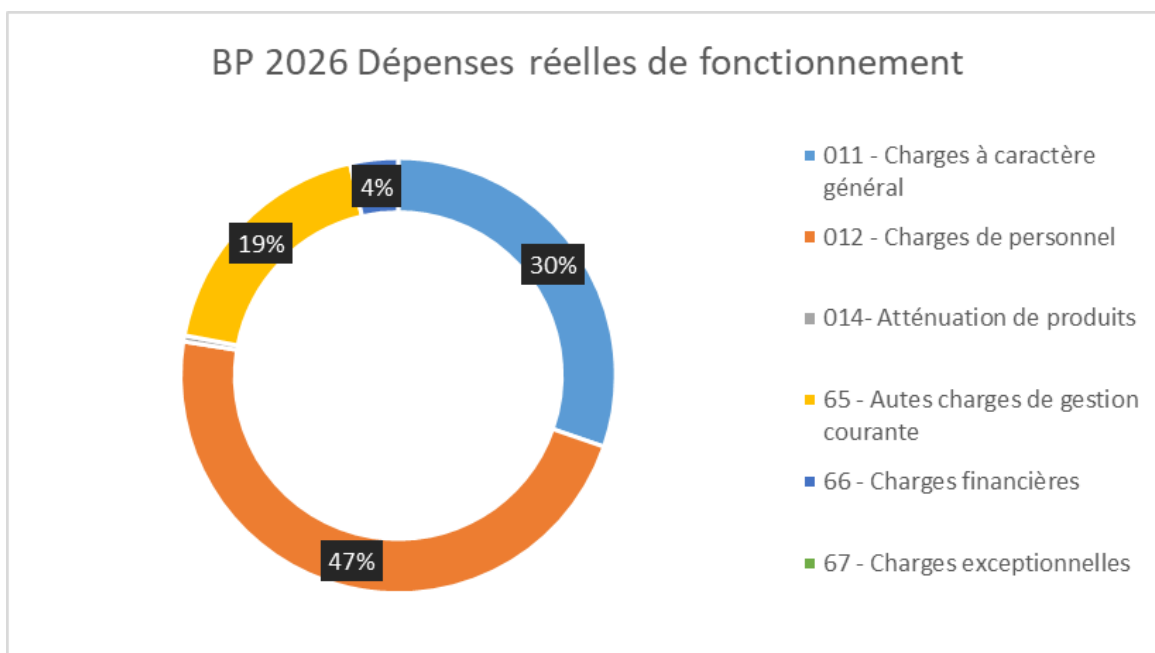
75 – Autres produits de gestion courante.

Le montant prévu au BP 2026 est de **380 603 €**. La principale recette est liée aux encaissements des loyers (365 337 €).

Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions 2026 en dépenses réelles de fonctionnement restent stables par rapport à 2025 à hauteur de **5 653 744 €, soit + 0.36 %**.

Dépenses	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution
011 - Charges à caractère général	1 589 406.00 €	1 684 944.00 €	1 713 161.00 €	1.67%
012 - Charges de personnel	2 500 000.00 €	2 584 226.00 €	2 669 330.00 €	3.29%
014- Atténuation de produits	31 659.00 €	30 800.00 €	25 300.00 €	-17.86%
65 - Autes charges de gestion courante	1 047 566.00 €	1 065 276.00 €	1 044 687.00 €	-1.93%
66 - Charges financières	267 723.00 €	268 441.00 €	201 266.00 €	-25.02%
67 - Charges exceptionnelles	55.00 €			
Total des dépenses réelles	5 436 409.00 €	5 633 687.00 €	5 653 744.00 €	0.36%
042 - Opérations d'ordre	725 654.00 €	862 391.00 €	770 731.00 €	-10.63%
023 - Virement entre sections	1 314 837.00 €	1 210 142.00 €	1 298 569.00 €	7.31%
Total	7 476 900.00 €	7 706 220.00 €	7 723 044.00 €	0.22%



011 – Charges à caractère général

Le montant prévu au BP 2026 est de **1 713 161 €**, soit une hausse de 1.67 % par rapport à l'année précédente. Ce montant intègre l'impact de l'inflation sur l'ensemble des coûts (fluides, matériel, alimentation, prestations de services...).

012 – Charges de personnel

Le montant prévu au BP 2025 est de **2 669 330 €**, soit une hausse de 3,29 % par rapport au budget 2025.

Cette hausse s'explique notamment par la nouvelle augmentation du taux de cotisation de la CNRACL passant de 34.65 % en 2025 à 37.65 % en 2026, à l'évolution du Glissement vieillesse technicité, aux remplacement des agents en arrêt de travail...

65 – Autres charges de gestion courante

Le montant prévu au BP 2026 est de **1 044 687 €**, en baisse de 1,93 % par rapport à 2025.

Ce chapitre comprend :

- Les indemnités et cotisations des élus : 153 862 €
- Contribution aux organismes de regroupement : 95 638 €
- Subventions aux associations : 385 857 €
- Subvention au CCAS : 48 643 €
- Subvention de fonctionnement aux Foréziales : 308 728 €.

Enfin, la contribution versée au SDIS est prise en charge depuis 2024 par CCFE. Elle ne figure donc plus sur ce chapitre.

Détail des subventions :

ASSOCIATIONS	MONTANT ATTRIBUE
Association le logis des petits	344.00 €
Association des Donneurs de sang	344.00 €
Amicale des Anciens Combattants AFN	344.00 €
FIHAVANANA	344.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	344.00 €
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	344.00 €
Association des Employés Territoriaux	15 606.00 €
Club Amitiés Loisirs	556.00 €
Prévention Routière	60.00 €
Mouvement Vie Libre	344.00 €
CCAS	48 643.00 €
Association des Commerçants	344.00 €
Association des Commerçants – subvention animations (printemps : 2 400 € et hiver : 2 000 €)	4 400.00 €
Association des Commerçants – subvention exceptionnelle sono	600.00 €
Comité d'animations de Montrond les Bains	344.00 €
Comité d'animations de Montrond les Bains (fête de la musique : 7 000 € /marché de Noël : 8 000 €)	15 000.00 €
L'OST du Phénix	344.00 €

Les Bains Ludiques	344.00 €
UCF 42 – Course cycliste Fête Patronale	1 725.00 €
Association Jardin des Lonzes	344.00 €
Association Jardin des Lonzes – Fête de la Nature	1 000.00 €
Société de Chasse de Meylieu – Montrond	208.00 €
Ecole Primaire – USEP – sorties pédagogiques (20 € x 278 élèves)	5 560.00 €
Ecole Primaire – USEP – classes natures (18 € x 156 élèves)	2 808.00 €
Ecole Primaire – subvention USEP Sport	300.00 €
Ecole Primaire – USEP – achat livres bibliothèques	600.00 €
Ecole Maternelle – OCCE COCP – activités éducatives (17 € x 138 élèves)	2 346.00 €
Ecole Maternelle – OCCE COCP – achat livres bibliothèques	300.00 €
Lire et faire lire	250.00 €
EPEE – Association Parents d’élèves des écoles de Montrond les Bains	344.00 €
Enveloppe pour établissements scolaires accueillant des Montrondais	2 200.00 €
BTP CFA Loire « Michel Cluzel »	50.00 €
ARPA – CFA du Roannais	200.00 €
CINEMAFOR – Subvention matériel de projection	20 000.00 €
MJC – Convention d’objectifs dont : • <i>Action 1 – Eveil des jeunes enfants (clubs activités) : 64 103.00 €</i> • <i>Action 2- Périscolaire et TAP : 31 013.00 €</i> • <i>Action 3 – Projets envers les jeunes : 15 982.00 €</i> • <i>Action 4 – Organisation spectacle avec la médiathèque : 27 170.00 €</i>	138 268.00 €
MJC- Bonus BAFA	1 750.00 €
MJC – Subvention microfolies	2 000.00 €
MJC – portage des bulletins municipaux	950.00 €
OSL – Convention d’objectifs dont : • <i>Action 1 – Gestion structure accueil : 47 311.00 €</i> • <i>Action 2 – Temps d’activité périscolaire : 40 305.00 €</i> • <i>Action 3 – Promotion du sport : 34 632.00 €</i>	122 248.00 €
OSL – Foulées Thermales	3 000.00 €
Subvention aux associations sportives	39 400.00 €
Montant Total	434 500.00 €

66 – Charges financières

Le montant prévu au BP 2026 est de **201 266 €**. Ce montant tient compte de la prévision pour hausse des taux variables détenus par la commune (les emprunts à taux variable représente un tiers des emprunts de la commune).

67 – Charges exceptionnelles

Pas de montant prévu au BP 2026. Pour rappel, en 2023, il était composé pour sa quasi exclusivité par l'indemnité pour contraintes de services publics (incluant la révision prévue sur la DSP) versée au titulaire de la délégation de service public des Foréziales. A compter de 2024, suite au passage à la nomenclature comptable M57, ces crédits sont imputés sur le chapitre 65.

Section d'investissement

L'équilibre général du budget d'investissement s'élève à **8 839 774 €** en dépenses et en recettes.

Les recettes d'investissement

10 – Dotation

Le montant de ce chapitre s'élève au BP 2025 à **2 059 030 €**, composé de l'excédent de fonctionnement de l'année précédente 1 726 673.44 €, du FCTVA pour 292 356.56 € et de la taxe d'aménagement pour 40 000 €.

Recettes	BP 2024	BP 2025	BP 2026
10 - Dotations	2 327 802.73 €	2 059 030.00 €	2 355 413.45 €
13 - Subventions	1 062 798.27 €	1 425 909.00 €	2 092 117.00 €
16 - Emprunts	894 586.00 €	1 553 654.00 €	1 098 418.55 €
4582 - Opération pour compte de tiers	113 542.00 €	29 670.00 €	
27 - Autres immobilisations financières		289 756.00 €	
Total des recettes réelles	4 398 729.00 €	5 358 019.00 €	5 545 949.00 €
040 - Opérations d'ordre	725 654.00 €	862 391.00 €	770 731.00 €
041 - Opération patrimoniales		1 423 000.00 €	50 515.00 €
021 - Virement entre sections	1 314 837.00 €	1 210 142.00 €	1 298 569.00 €
Total	6 439 220.00 €	8 853 552.00 €	7 665 764.00 €

13 - Subventions

Les subventions d'investissement représentent un montant de 2 092 117 € (reports et nouvelles inscriptions budgétaires).

Détail des subventions d'investissement :

- 200 000 € de la Région pour l'aménagement du Pôle Enfance Jeunesse
- 252 000 € au titre de la DETR pour le solde de l'aménagement du Pôle Enfance Jeunesse

- 310 071 € de la Région pour le solde Parc Thermal
- 128 540 € du Département pour l'aménagement de la voie verte Rue Pierre Frénéat
- 108 420 € de CCFE pour le solde de l'aménagement de la voie verte Rue Pierre Frénéat
- 233 734 € du Fonds Vert pour le Parc Thermal
- 255 600 € du Département pour l'aménagement du Pôle Enfance Jeunesse
- 270 000 € de la CAF pour l'aménagement du Pôle Enfance Jeunesse
- 20 092 € de l'ADEME pour le solde du programme « Territoire engagé dans la transition énergétique »
- 5 000 € de la CCFE pour le changement des fenêtres de la Mairie
- 2 000 € du FIPD pour les caméras du collège et des écoles
- 150 000 € de la CCFE pour le restaurant du château
- 143 956 € du Fonds vert pour la végétalisation des cours d'école
- 6 857 € du Département pour le mobilier de l'espace jeunesse de la Médiathèque
- 5 847 € du Département pour l'accessibilité de la Médiathèque

16 – Emprunts

L'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2025 s'élève à **1 098 418.55 €**.

Il s'agit de l'emprunt inscrit pour permettre l'équilibre de la section d'investissement en recettes et en dépenses.

024 - Produits des ventes

Il n'est pas prévu de cession sur le BP 2026.

Les dépenses d'investissement

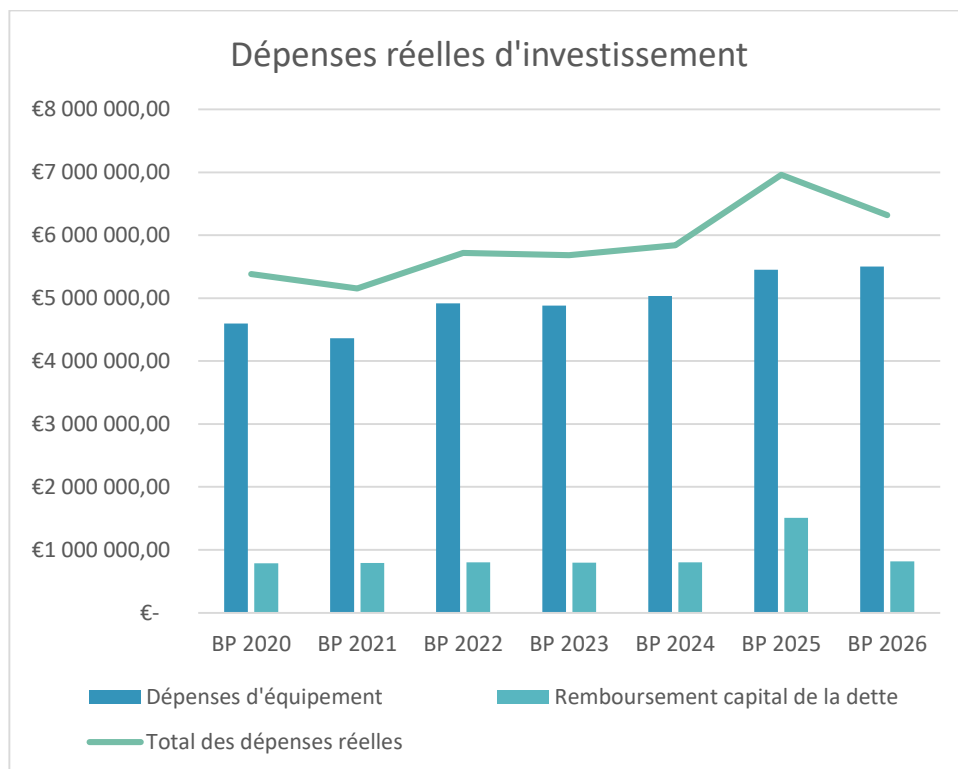
Dépenses	BP 2024	BP 2025	BP 2026
16 - Emprunts	803 000.66 €	1 507 901.18 €	815 690.16 €
20 - Immobilisations incorporelles	46 582.00 €	50 881.00 €	31 983.00 €
204 - Subventions d'équipements versées	330 642.00 €	320 070.00 €	87 785.00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 502 857.00 €	1 721 272.00 €	1 786 783.00 €
23 - Immobilisations en cours	2 139 303.00 €	3 330 876.00 €	3 596 987.00 €
4581 - Opération pour compte de tiers	16 800.00 €	29 670.00 €	
27 - Autres immobilisations financières		100.00 €	
Total des dépenses réelles	5 839 184.66 €	6 960 770.18 €	6 319 228.16 €
001 - Solde d'exécution de la section d'invest	550 475.34 €	173 413.82 €	1 066 210.84 €
040 - Opérations d'ordre	49 560.00 €	296 368.00 €	229 810.00 €
041 - Opérations patrimoniales		1 423 000.00 €	50 515.00 €
Total	6 439 220.00 €	8 853 552.00 €	7 665 764.00 €

L'ensemble du budget d'investissement est suivi dans le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) lui-même décliné par opérations. Le PPI affiche le plan de mandat.

A noter que les dépenses d'investissement seront votées au niveau du chapitre.

La proposition de dépenses d'investissement pour 2026 s'élève à 5 503 538 € en dépenses d'équipement, y compris les restes-à-réaliser de l'année 2025 et 815 690.16 € au chapitre 16.

Pour rappel au BP 2025 le chapitre 16 « Emprunts » comprenait 807 148,18 € en remboursement du capital de la dette, ainsi qu'une inscription de 700 000 € pour la réalisation du remboursement temporaire d'un des emprunts de la commune (permet le remboursement de manière momentanée pour tout ou partie du capital restant dû. Selon les termes du contrat, ce remboursement doit être de nouveau mobilisé au plus tard au 31 décembre de l'année en cours).



Détail des dépenses d'investissement

Voir le tableau joint